



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## ANNÉE 2025



<b>PARTIE I : PRESENTATION DE L'ASSOCIATION, DU POLE ET DU SERVICE</b>		<b>3</b>
<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35</b>	<b>3</b>
A.	QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :	3
B.	LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE	3
C.	PRESENTATION DU POLE ET DU SERVICE	4
<b>PARTIE II : SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES</b>		<b>5</b>
<b>1.</b>	<b>SYNTHESE DES PRINCIPAUX POINTS A RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITES</b>	<b>5</b>
<b>2.</b>	<b>LES CHIFFRES CLES DU SERVICE</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE III : L'ACTIVITE 2025 DU SERVICE</b>		<b>6</b>
<b>1.</b>	<b>LE PUBLIC</b>	<b>6</b>
A.	TAUX D'OCCUPATION	6
B.	COMPOSITION DES MENAGES	6
C.	RESSOURCES DES MENAGES A L'ENTREE ET A LA SORTIE	7
<b>2.</b>	<b>ORIENTATION, ADMISSION ET DUREE DE SEJOUR</b>	<b>7</b>
A.	PROCEDURE D'ADMISSION ET PARTENAIRE ORIENTEUR	7
B.	LA DUREE MOYENNE DE SEJOUR	7
C.	LA TYPOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT	8
D.	TYPES DE SORTIES DES MENAGES ACCOMPAGNES	9
E.	LE SOUTIEN A LA PARENTALITE	9
F.	LES ACTIONS COLLECTIVES	9
<b>3.</b>	<b>POINTS FORTS ET LIMITES DU DISPOSITIF</b>	<b>10</b>
A.	COMPLEMENTARITE, TRANSVERSALITE ET PARTENARIAT	10
B.	LES CONTRAINTES DU LOGEMENT A RENNES	10
<b>CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026</b>		<b>11</b>

### 1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION SEA 35

**Notre mission :** L'association s'est fixé comme objectif d'agir pour la protection des enfants, adolescents et adultes en difficulté, particulièrement auprès de ceux qui souffrent dans leur milieu de vie d'inadaptations, de handicaps ou d'exclusions.

**Nos valeurs :** Articulée sur les politiques sociales dans leurs dimensions territoriales et nationales, la SEA35 ne réduit pas son action à un rôle d'opérateur, mais vise une mise en œuvre croisant les regards entre public accueilli et/ou accompagné, professionnels et bénévoles, pour :

- ➔ Prévenir et protéger toute personne en difficulté et faciliter sa promotion ;
- ➔ Observer et comprendre les phénomènes sociaux pour construire les réponses adaptées ;
- ➔ Participer à la coordination de ceux qui agissent sur les problèmes sociaux ;
- ➔ Faciliter les débats qui articulent la dimension technique et la dimension militante ;
- ➔ Inscrire chacun dans une contribution sociale collective en complément de la dimension individuelle.

#### A. QUELQUES ELEMENTS CHIFFRES AU 31.12.2025 :

- 284 salarié.es en CDI au 31/12 représentant 270,10 ETP
- Budget 2025 : 19,2 M€
- 11 administrateur.rices bénévoles au Conseil d'Administration
- 1 bénévole d'intervention

#### B. LES REALISATIONS ASSOCIATIVES 2025 : DES DYNAMIQUES DE FUSION A L'ŒUVRE

---

##### FUSION ADSEA 22 / SEA 35

Depuis 2021, l'ADSEA 22 et la SEA 35, ont engagé un processus de réflexion à la demande de l'ADSEA 22 visant une fusion absorption de l'ADSEA 22 par la SEA 35. A l'appui d'un projet de traité de fusion réalisé avec l'accompagnement d'un cabinet externe, de nombreux échanges ont été menés entre les associations, le Conseil Départemental 22 et la PJJ. Après un mandat de gestion de 6 mois, les assemblées générales de juin 2025 ont approuvé le traité de fusion, pour une fusion effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Les services du SIE, du SEVAD et d'administration ad'hoc ont rejoint le Pôle Milieu Ouvert.

---

##### ASFAD-SEA35 : LA NAISSANCE D'ALTERA, LES SOLIDARITES COMME ENGAGEMENT

Depuis 2022, l'Asfad est engagée dans un projet de fusion avec la SEA35. En fidélité avec leurs histoires, l'objectif de cette fusion est de renforcer les actions des deux associations, au service de la promotion des droits, de l'inclusion et de l'émancipation. L'année 2025 a été l'occasion de plusieurs temps de travail en commun pour construire les bases du projet associatif d'Altera, et de renforcer les coopérations entre les services.

La fusion aura lieu le 1<sup>er</sup> juillet 2026.

*« L'association « Altera » est une association de solidarité à but non lucratif, laïque, humaniste, féministe, militante qui promeut les droits et favorise l'inclusion et l'émancipation de toutes et tous, enfants et adultes.*

*Implantée en Bretagne, l'association « Altera » agit dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. »*

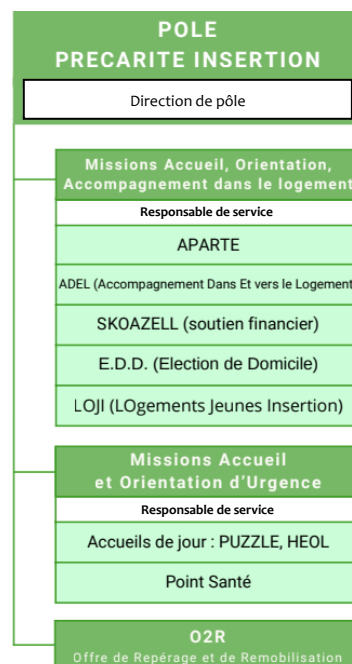
## C. PRESENTATION DU POLE ET DU SERVICE

### LE POLE

Le Pôle Précarité Insertion (PPI) offre des services diversifiés aux personnes en situation de grande précarité et/ou de détresse sociale. Au travers de ses 9 dispositifs, il propose accueil, information, orientation, hébergement d'urgence ou temporaire, accompagnement social personnalisé et soutien à l'accès aux droits.

Le Pôle Précarité Insertion est composé de :

- **SKOAZELL** : instructions d'aides financières et orientations
- **L'ÉLECTION DE DOMICILE** : mise à disposition d'une adresse et réception/distribution du courrier
- **PUZZLE** : accueil de jour pour personnes majeures
- **HEOL** : accueil de jour pour familles et femmes isolées
- **POINT SANTE** : adossé à chaque accueil de jour
- **APPARTE** : hébergement d'urgence en diffus (39 places)
- **LOJI** : hébergement temporaire et accompagnement social (17 places)
- **ADEL** : accompagnement vers et dans le logement (36 places)
- **O2R** : offre de repérage et de remobilisation



### LE SERVICE

APPARTÉ est un dispositif d'hébergement d'urgence en diffus. Il compte 39 places réparties dans 6 appartements situés dans les quartiers Sud de Rennes.

L'équipe est composée de travailleuse sociale (une conseillère en économie sociale à 0.80 et familiale et une technicienne de l'intervention sociale et familiale à 1 ETP) et d'une maîtresse de maison à 1 ETP. Elles sont soutenues par un agent technique polyvalent et une responsable de service dont le temps de travail est mutualisé avec d'autres dispositifs du pôle (cf. organigramme).

### LES MISSIONS

APPARTÉ a pour missions de :

- ➔ **Mettre à l'abri** les personnes,
- ➔ **Écouter, évaluer et proposer des orientations** vers les partenaires en fonction des besoins et demandes ;
- ➔ **Accompagner** vers l'accès aux droits, dans la gestion budgétaire, l'insertion professionnelle, la santé, les loisirs et la culture ;
- ➔ **Soutenir la parentalité** ;
- ➔ **Accompagner vers l'accès à un hébergement stable ou logement autonome** ;
- ➔ **Accompagner vers l'accès à la santé** si besoin.

### LE PUBLIC

Sur orientation du SIAO35, APPARTÉ accueille des ménages sans solution d'hébergement stable ou adaptée, en difficultés sociales. Le service est spécialisé dans l'accueil des familles (couple avec enfants, parents isolés avec enfants) mais aussi des femmes seules au regard des besoins de territoire, en accord avec le SIAO35.

En accord avec le SIAO35 et afin d'assurer une certaine fluidité des places d'hébergement d'urgence sur le territoire, APPARTÉ a accueilli en 2025 des ménages dont le projet de relogement était déjà engagé (ex : validation de la demande de Relogement Social Prioritaire, validation par la Commission Technique d'Orientation de la demande de CHRS...). Par conséquent, les ménages accueillis en 2025 ont tous accès au droit commun car ils sont de nationalité française, disposent d'un titre de séjour ou sont issus de l'Union Européenne.

## DES OUTILS VARIÉS POUR SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT

La visite à domicile (VAD) est l'outil principal permettant la construction du lien de confiance, l'observation et l'évaluation de la capacité à habiter des ménages accompagnés.

Les rendez-vous peuvent être fixés au bureau pour des raisons pratiques (accès internet, à un ordinateur, à l'imprimante) ou pour un besoin repéré de rappel au cadre et au règlement de fonctionnement.

Des accompagnements physiques à l'extérieur (démarches administratives et/ou repérage) sont parfois effectués, souvent à la demande de la personne. Cette démarche permet à la personne d'être rassurée et à l'équipe de s'assurer de la bonne compréhension, avec pour finalité de soutenir l'autonomie.

Enfin, des rencontres avec des partenaires en lien avec la situation peuvent avoir lieu en fonction des besoins repérés par l'équipe et avec accord du ménage concerné (ex : rencontre avec l'école en cas de difficultés scolaires, mise en place d'un relais avec le CDAS de secteur, participation à des CAE ou CADEM organisées par les CDAS ...).

## PARTIE II : SYNTHÈSE DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

### 1. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX POINTS À RETENIR DU RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'année 2025 est marquée par un taux d'occupation élevé (11 0%) en raison de la mise à disposition d'une présence de nombreux enfants de moins de 3 ans.

Par ailleurs, l'équipe a pu réintégrer ses bureaux sur le site de la Barbotière en février après plusieurs mois de délocalisation en raison de travaux sur le bâtiment.

Enfin, l'année a permis de finaliser la mise à jour de tous les documents utilisés lors des accueils (contrat d'hébergement, contrat d'accompagnement, état des lieux...) démarrée fin 2024 et de les mettre en œuvre.

### 2. LES CHIFFRES CLÉS DU SERVICE

<b>Nombre de personnes accueillies sur l'année</b>	80 personnes
<b>Nb d'ETP dans le service</b>	2,85 ETP
<b>Typologie du public accueilli</b>	25 femmes 7 hommes 48 enfants
	- De 0 à 3 ans : 13 - De 4 à 17 ans : 31 - De 18 à 24 ans : 8 - De 25 à 59 ans : 27 - 60 ans et plus : 1
<b>La durée moyenne de séjour</b>	5,3 mois

## PARTIE III : L'ACTIVITE 2025 DU SERVICE

A noter : en 2025, le service a bénéficié d'un logement complémentaire (T2) de juin à décembre 2025 qui a permis d'accueillir successivement deux familles monoparentales.

### 1. LE PUBLIC

#### A. TAUX D'OCCUPATION

En 2025, APPARTé a accueilli **80 personnes dont 48 enfants (60 %)**. Cela représente **25 ménages**. Cette année le taux d'occupation est de **110 %**.

2024	2025
95,7%	110%

Cette augmentation peut s'expliquer par la réactivité des professionnelles du dispositif, qui veillent à **optimiser la rotation** et le nombre de places par logement. En effet, **l'accueil d'enfants en très bas âge** aux côtés de leurs parents a impacté à la hausse le nombre de personnes par logement.

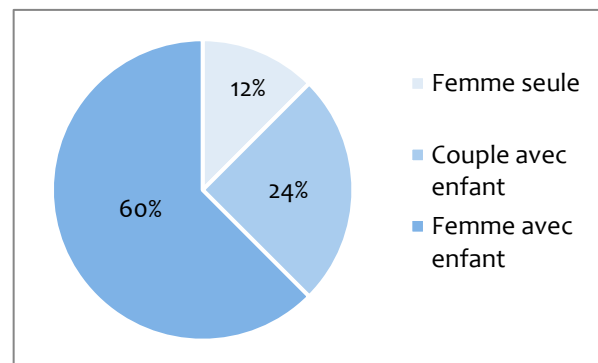
De plus, à titre exceptionnel, un accompagnement s'est poursuivi après l'accès au logement au regard du caractère sensible de la situation (procédure judiciaire suite à des faits survenus sur le dispositif).

#### B. COMPOSITION DES MENAGES

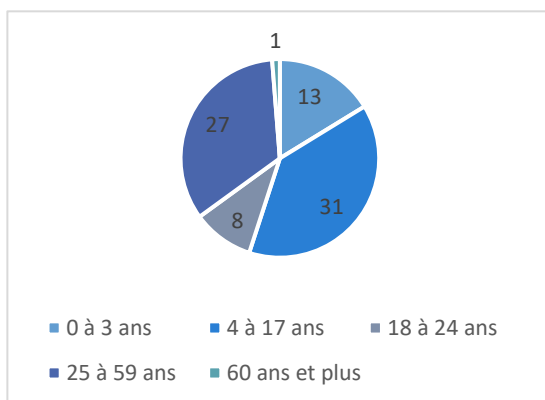
**84 % des ménages accueillis sont des familles, et 60 % sont des familles monoparentales** exclusivement composées de femmes seules avec leurs enfants (contre 71 % en 2024).

En 2025, les pères ont été moins présents, la part des couples avec enfants étant passée de 41,7 % en 2024 à **24 % en 2025**.

APPARTé a également accueilli **3 femmes seules**.



Répartition des ménages accueillis sur APPARTé par composition familiale en 2025



Répartition par âge des personnes accueillies sur APPARTé en 2025

Dans l'ensemble, la répartition par âge reste relativement stable par rapport à 2024.

Nous constatons que les mineur.es représentent **55 %** des personnes accueillies en 2025.

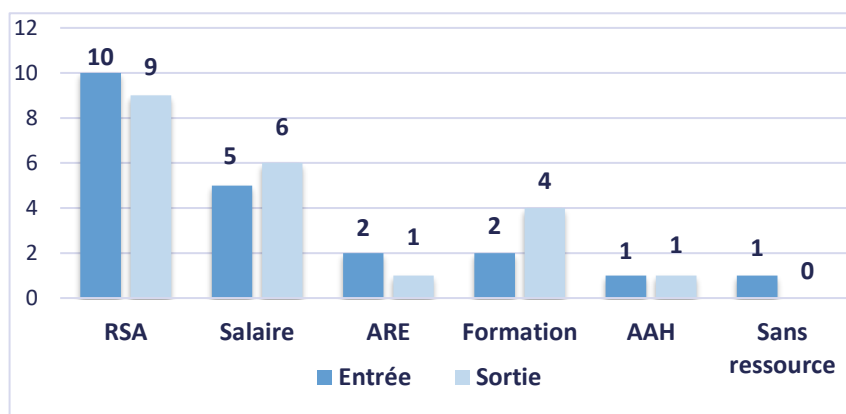
### Vignette public – un accueil en sortie de maternité.

Une famille a été accueillie dans un contexte de sortie de maternité. L'équipe a porté une attention particulière à l'accompagnement des parents et de l'enfant en post-partum, période souvent synonyme de fragilité. Aussi, le logement a été équipé en matériel de puériculture (prêt de nacelle, transat, lit bébé, tapis et jeux d'éveil, matelas à langer...).

## C. RESSOURCES DES MENAGES A L'ENTREE ET A LA SORTIE

En 2025, nous observons que la situation des personnes accompagnées s'est améliorée au cours de leur séjour : deux personnes ont pu entrer en formation, une personne a débuté un travail.

La personne sans ressource a pu bénéficier d'une aide alimentaire et financière d'APPARTé en attendant l'ouverture de ses droits.



Nature des ressources dont disposent les personnes accueillies sur APPARTé en 2025

## 2. ORIENTATION, ADMISSION ET DUREE DE SEJOUR

### A. PROCEDURE D'ADMISSION ET PARTENAIRE ORIENTEUR

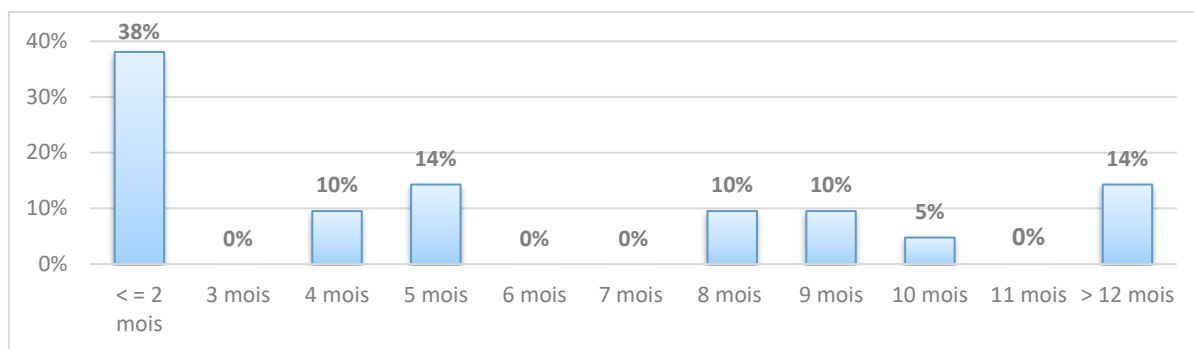
Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation d'Ille-et-Vilaine (SIAO35) centralise les demandes d'hébergement d'urgence sur le territoire et dispose d'une visibilité sur l'ensemble des places disponibles au sein des structures d'hébergement. Le SIAO35 repère les ménages et propose l'orientation vers APPARTé dès que des places sont vacantes, en fonction des typologies de ménages qui peuvent être accueillies (selon le nombre de places, ou encore la composition du ménage co-hébergé : couple mixte, femme seule).

APPARTé accueille des ménages disposant d'un accès aux droits (française, Union européenne ou disposant d'un titre de séjour) dont les démarches vers le logement (ou le CHRS) sont enclenchées. Ces spécificités définies en collaboration avec le SIAO35 répondent à un besoin de rotation demandé par l'Etat (cf. Appel à Projet 2022) d'une part et tiennent compte du maillage territorial (exemple : Programme Rennes Hospitalité pour les personnes sans droit) d'autre part.

### B. LA DUREE MOYENNE DE SEJOUR

Les rotations des ménages sur les 39 places d'APPARTé restent régulières sur 2025. Ces mouvements attestent de la dynamique au sein du dispositif APPARTé et du respect de ses missions d'hébergement d'urgence.

Ainsi, **48 % des séjours ont une durée inférieure ou égale à 4 mois en 2025**, contre 49 % en 2024. **La durée moyenne de séjour est de 5,3 mois**, contre 6,3 mois en 2024.



Durée moyenne de séjour des ménages accueillis sur APPARTé en 2025

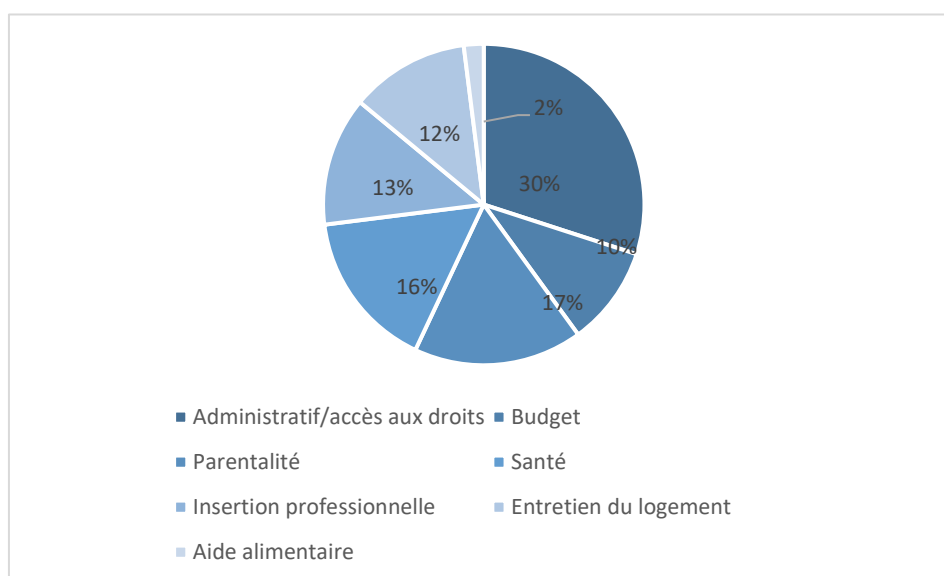
La réduction de la durée de séjour observée peut notamment s'expliquer par une attribution de logements sociaux pour des familles arrivées en 2023 et 2024 sur APPARTé. On note également que plusieurs ménages (5 en 2025) ont concrétisé leur projet de sortie du dispositif (proposition de logement, entrée CHRS) en 4 mois ou moins.

### C. LA TYPOLOGIE D'ACCOMPAGNEMENT

L'accompagnement proposé est global et personnalisé. Selon les domaines d'intervention, une approche collective (loisirs/culture) ou une approche individuelle (santé, budget, logement...) peut être privilégiée.

Les principaux axes d'accompagnement sur APPARTé sont :

- **La parentalité** (mise en place du mode de garde, information et soutien, prêt ou don de jouets et équipement de puériculture, orientation et accompagnement à des actions collectives proposées par des partenaires...),
- **L'accès aux droits et l'aide administrative** (ouverture ou maintien des ressources, de la couverture maladie, renouvellement du titre de séjour...).



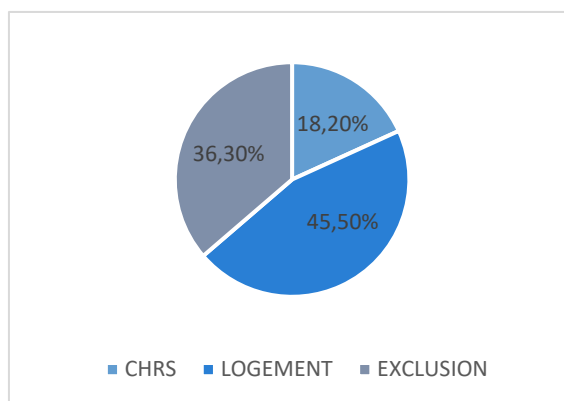
Nature des accompagnements proposés aux ménages accueillis sur APPARTé en 2025

#### D. TYPES DE SORTIES DES MENAGES ACCOMPAGNES

**Les accès au logement représentent 45,5 % des sorties** contre 81 % en 2024 et 51 % en 2023. Il n'y a eu aucune sortie vers du parc privé. Nous notons également une légère augmentation des entrées en CHRS.

Par ailleurs, nous avons dû acter 6 fins d'accompagnement et d'hébergement au cours de l'année 2025 :

- 4 pour non-respect du règlement: absence prolongée de l'hébergement, difficultés de co-hébergement
- 2 pour refus de proposition de logement social adapté. Ces ménages ont refusé de quitter les hébergements d'APPARTé et se maintiennent toujours indûment dans ceux-ci au 31/12/2025. **13 places sont mobilisées.**



Types de sorties des ménages accompagnés sur APPARTé en 2025

La sortie du dispositif nécessite un accompagnement spécifique de la part de l'équipe, qui est ajusté en fonction du degré d'autonomie des ménages et du type de sortie.

Ainsi, l'accompagnement se compose de la sortie du ménage (état des lieux, rendu de la caution totalement ou partiellement, remise en état du logement) et de l'entrée dans le nouveau logement, la mise en lien avec le futur bailleur si nécessaire (mise en place d'un relais, aide pour les ouvertures de compteurs si besoin).

#### E. LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

En 2025, **17 % des ménages accueillis ont bénéficié d'un soutien à la parentalité contre 14 % en 2024**. Cela s'explique par un grand nombre d'enfants âgés de 0 à 17 ans (44 enfants) et des besoins repérés par l'équipe.

Pour les enfants de 0 à 3 ans, la difficulté à obtenir une place en crèche peut pénaliser l'insertion professionnelle des parents. L'équipe d'APPARTé peut proposer des orientations en halte-garderie, permettant ainsi aux parents d'avoir du temps libre (se reposer, faire des démarches...) et aux enfants d'avoir un lieu de socialisation.

Les enfants et adolescents de 3 à 17 ans sont tous scolarisés dans des établissements à Rennes. Cependant, ils se situent parfois loin de l'hébergement d'urgence proposé par le dispositif et ces déplacements quotidiens peuvent entraîner une fatigue chez les parents comme chez les enfants.

Il est parfois compliqué d'envisager un changement d'école, avec la crainte de perturber l'enfant alors même qu'il vient de changer de lieu de vie pour une durée indéterminée.

#### F. LES ACTIONS COLLECTIVES

Le soutien aux ménages se concrétise également sous forme d'actions collectives afin de favoriser l'accès aux loisirs, à la culture, aux informations.

En 2025, cet accompagnement s'est matérialisé par les activités suivantes :

- 3 Cafés APPARTé (temps d'échanges, CVS, informations diverses)
- 2 ateliers sur les énergies (communs avec un autre dispositif du PPI : ADEL)
- 6 sorties culturelles (médiathèque, cinéma)
- 1 repas partagé en janvier 2025 afin de partager un temps convivial à l'occasion de la nouvelle année.

### 3. POINTS FORTS ET LIMITES DU DISPOSITIF

#### A. COMPLEMENTARITE, TRANSVERSALITE ET PARTENARIAT

La **complémentarité des fonctions au sein de l'équipe** permet la mise en œuvre d'un **accompagnement social global**. Ce dernier favorise **l'évolution des ménages dans leur projet** grâce à l'appui qui leur est proposé. La proximité permet de s'inscrire parfois dans une fonction de médiation, d'intermédiaire qui permet de faciliter la mise en œuvre de démarches.

**Aussi**, APPARTé entretient des **relations partenariales** étroites avec des divers partenaires: petite enfance, éducation nationale, santé, social ou encore de l'insertion professionnelle. De plus, le travail en **transversalité** au sein du Pôle Précarité Insertion (PPI) bénéficie à l'équipe et aux personnes accueillies.

#### B. LES CONTRAINTES DU LOGEMENT A RENNES

Le service APPARTé fonctionne sur un principe de co-hébergement et accueille au maximum deux ménages par appartement. En fonction de la composition familiale, le logement est parfois occupé par un seul ménage. Cette **modalité d'accueil peut être un motif de refus** par certains ménages, bien qu'elle présente aussi l'avantage de favoriser la création de lien et de solidarités pour les personnes les plus isolées.

De plus, l'équipe veille autant que possible à la compatibilité des différents ménages co-hébergés. Les différences de culture, de rythme, de problématique, de composition familiale sont en effet à prendre en compte et nécessitent parfois l'intervention des professionnelles. Les capacités à habiter, notamment en ce qui concerne l'entretien du logement, varient d'un ménage à l'autre et peuvent créer des tensions. Dans ce cas, l'intervention de l'équipe par une médiation est essentielle et l'objectif sera de proposer un accompagnement sur cette thématique. Un changement d'hébergement est parfois nécessaire, entraînant des déménagements qui mobilisent activement l'équipe (états des lieux, logistique, préparation des logements...).

Par ailleurs, certains ménages refusent les propositions de logements sociaux qui leur ont été adressées malgré le contexte de tension dans l'accès au logement à Rennes. Deux ménages (une femme et six enfants, une femme et cinq enfants) hébergés seuls (sans co-hébergement) se maintiennent donc en présence indues au 31/12/2025. Les deux familles expliquent leur décision par la situation géographique des appartements (Villejean et Maurepas), considérant que les quartiers compromettraient la sécurité de leur famille. Ces ménages ne bénéficient plus de l'accompagnement social APPARTé mais occupent 13 places qui ne peuvent être réattribuées.

Enfin, les délais d'attribution ou d'admission sont très variables et peuvent parfois être relativement longs. L'équipe doit alors accompagner les ménages dans la gestion de cette attente et adapter son accompagnement. Il s'agit alors d'évaluer la pertinence d'engager certaines démarches.

## CONCLUSION ET PERSPECTIVES POUR 2026

**L'année 2025** a donc été marquée par les refus de proposition de logement de deux ménages aux grandes compositions. Cette situation a permis de travailler une procédure d'accompagnement de ces situations, en collaboration avec les partenaires de territoire. Elle n'est pas sans poser de question éthique à l'association qui s'interroge sur les solutions pour accompagner au mieux les personnes dans un contexte où la demande excède le nombre de logements disponibles, et où certains quartiers sont désormais stigmatisés.

Par ailleurs, 2025 a vu la mise en place du logiciel MANO, outil au service du suivi des données d'accompagnement que l'équipe s'est peu à peu approprié.

**L'année 2026** sera l'occasion de la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'accueil des ménages qui contribuera au renforcement de l'accompagnement vers le logement afin de limiter le risque de refus de proposition logement par un ménage.

Aussi, les « critères » d'orientation spécifiques à APPARTé devront être revus avec le SIAO35 pour s'assurer de leur adéquation avec les besoins de territoire.